

Image not found or type unknown



## la loi et cadeaux en famille

Par **cecilia29**, le **09/04/2012 à 20:52**

pourriez vous me dire s' il existe un texte de loi précisant s' il est possible de réclamer un cadeau, s'il y a un délai légal pour le réclamer ,  
merci,.

Par **youris**, le **10/04/2012 à 10:14**

bjr,  
un cadeau est un cadeau donc ce qui est donné est donné vous ne pouvez donc pas réclamer un bien qui ne vous appartient plus.  
un exemple souvent situé, une bague de fiançailles ne peut pas être réclamée même après rupture (sauf bijoux de famille).  
cdt